



L'ÉLEVAGE DE CHIENS À MUSEAU COURT EST DÉSORMAIS TOTALEMENT INTERDIT AUX PAYS-BAS !!!

Depuis le 24 août, l'élevage de chiens à museau court est totalement interdit aux Pays-Bas.

La période de transition pendant laquelle les éleveurs pouvaient encore croiser des chiens à museau court avec des animaux à museau long est définitivement terminée.

Le ministre Adema, qui est à l'origine de cette interdiction, a promis qu'il la ferait appliquer avec fermeté, et nous allons lui demander de s'y tenir !

Selon l'Adema, cette interdiction de détention signifie aussi automatiquement une interdiction d'importation et de commerce dans les pays de l'Union européenne.

Il est désormais interdit de se reproduire avec des chiens dont la longueur du museau est inférieure à la moitié de la longueur du crâne.

Le museau d'un chien avec lequel vous souhaitez vous reproduire doit au moins se situer dans la zone verte (voir l'image ci-dessous).

Il existe une petite exception : vous pouvez toujours vous reproduire avec des chiens qui se trouvent dans la zone orange (avec une longueur de museau de 30 à 50 % de la longueur du crâne), à condition qu'ils ne présentent pas d'autres anomalies du crâne.

CRITÈRES POUR UN MUSEAU VERT :

- Le chien ne doit pas ronfler au repos
- Les narines doivent être ouvertes.
- La longueur de la truffe doit être au moins égale à la moitié de la longueur du crâne.

-Le chien ne doit pas avoir de plis nasaux.

-Le blanc des yeux ne doit pas être visible (pas d'yeux exorbités).

-Le chien doit pouvoir fermer complètement les paupières.

Interdiction des carlins et des bouledogues français

Concrètement, cela signifie que vous n'avez plus le droit d'élever des carlins, des bouledogues français et des bouledogues anglais avec pedigree, des boxers et des bichons maltais.

Par défaut, ces races ont des museaux trop courts avec des narines presque fermées.

Cela s'applique également à un grand nombre d'autres chiens de race pure tels que le cavalier king charles spaniel, le chihuahua, le chaton nain et le shih tzu.

Tous les éleveurs sont prévenus.

En cas de doute, ils peuvent faire mesurer leur crâne par leur vétérinaire avant de procéder à la reproduction.

Demande d'application en cas d'infraction

Il existe encore des élevages illégaux de chiens à museau court qui ne respectent pas les conditions fixées.

Le ministre Adema a promis de faire appliquer la loi et nous allons l'obliger à le faire.

Nous recherchons les éleveurs fautifs et les signalons à la NVWA en leur demandant de faire respecter les normes légales.

Nous continuerons également à nous battre pour obtenir des mesures plus ambitieuses.

Si nous voulons vraiment mettre un terme au commerce des chiens malsains, il faut interdire l'importation et le commerce de ces animaux, en plus de l'interdiction d'élevage !

Source : Animal Law NL

<https://www.dierenrecht.nl/.../fokken-met-kortsnuitige...>